

Séance publique du 20 septembre 2022

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent: /.

Le Conseil communal,

Considérant que conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la bourgmestre Madame Henx-Greischer quitte la salle et ne participe ni aux délibérations, ni au vote ;

Vu la demande introduite par Madame Greischer-Wecker Marie-Louise, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 559/3961, section C de Christnach, en deux parcelles ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide avec 7 sept voix

de marquer son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 559/3961, section C de Christnach, en deux parcelles, selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Madame le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 22 septembre 2022

La bourgmestre,

La secrétaire,

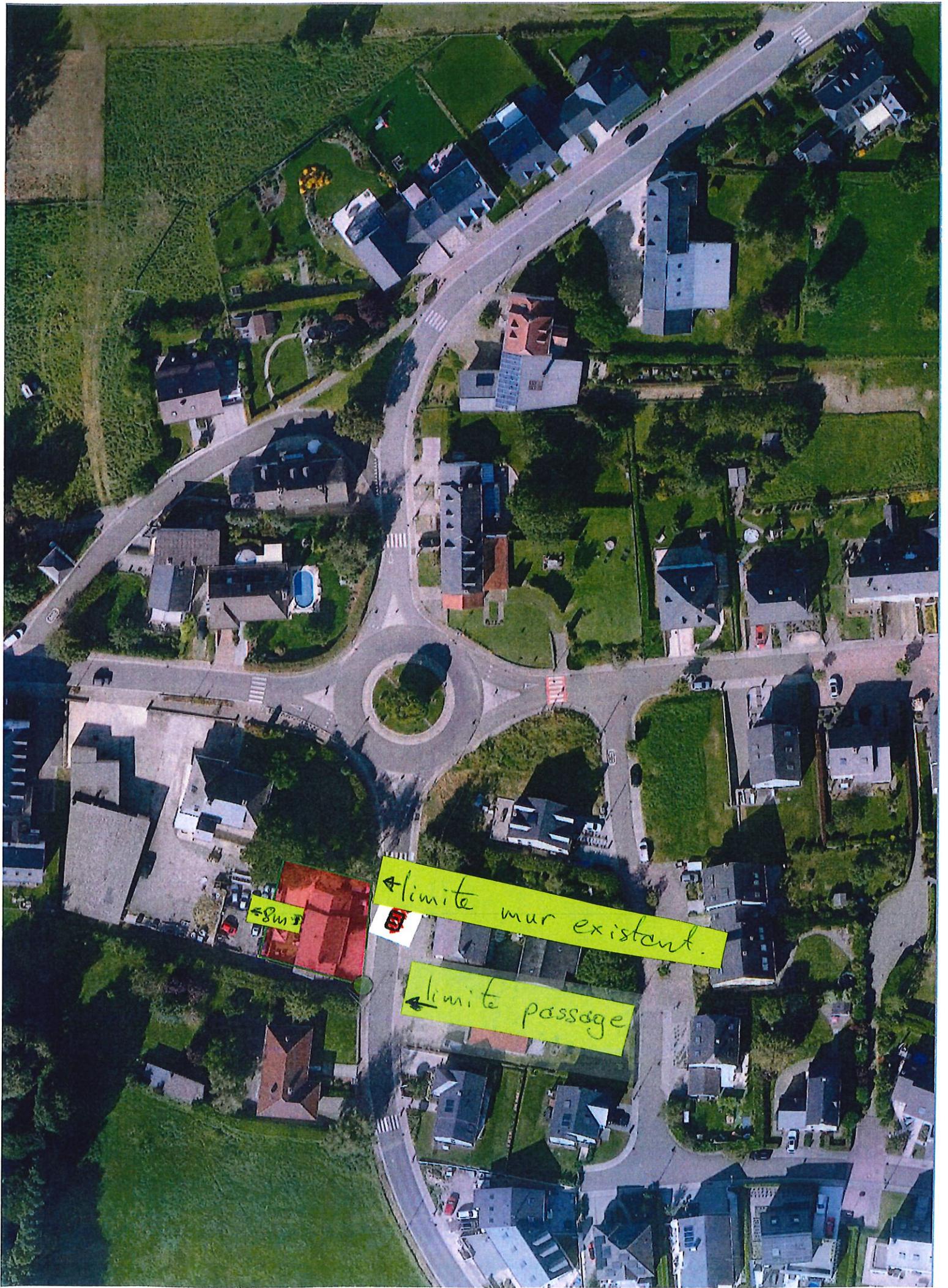


Date de l'annonce
publique de la séance
14 septembre 2022

Date de la convocation
des conseillers
14 septembre 2022

Point de l'ordre du jour
2022-05-10

Objet:
**Morcellement d'un terrain sis
à Christnach**



8m

← limite mur existant.

← limite passage